



VILLE D'ANDENNE

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE & ÉCHEVINS
DE LA VILLE D'ANDENNE,

Vu la demande en date du 29 courant, par laquelle le sieur Laurent PEREE, entrepreneur à Vierset-Barse, sollicite l'autorisation d'établir une briqueterie temporaire, sur la parcelle de terrain, cadastrée Son G N° 469a sise rue du Pré des Dames, à Andenne;

ARRÊTE :

Cette affaire sera soumise à une enquête de commodo et incommodo.

Les personnes qui auraient des observations ou oppositions à faire, sont priées de se présenter au secrétariat communal, le 15 juin 1931 entre ~~17~~ et ~~18~~ heures.

14 16

Andenne, le 29 mai 1931.

Par le Collège :

Le Secrétaire,



Le Bourgmestre,